



COMPTE RENDU

Commission Administrative Paritaire Centrale des ATMD du 10 septembre 2020

La CAPC compétente à l'égard des Agents Techniques du Ministère de la défense devait se tenir le 10 septembre 2020 à Arcueil.

La délégation FO était composée de Myriam Moreau, Olivier Le Pollès et Christophe Bernardin.

Vos commissaires paritaires FO ont une fois de plus constaté le manque de préparation des dossiers présentés, que ce soit par les employeurs ou l'administration centrale.

Est-ce dû à la diminution de personnels dans notre ministère, qui par le fait entraîne une surcharge de travail pour ceux qui restent (ce que l'on pourrait entendre), ou tout simplement le manque de respect envers cette CAPC (peut-être dû à la perte de certaines de ses compétences) ?

FO dénonce depuis déjà plusieurs CAPC des ATMD ce manque de préparation, le manque de temps accordé aux commissaires pour étudier les dossiers et se renseigner, et la non mise à disposition d'au moins un poste intradef dans les salles dédiées à la préparation de la CAPC.

Vos élus FO n'ont pas été surpris de découvrir dans un premier temps qu'ils n'avaient qu'une seule journée préparatoire (le 9 septembre), et qu'aucun dossier ne leur avait été transmis en amont.

Ils ont également découvert durant cette journée préparatoire :

- Un ordre du jour avec des erreurs.
- Un nouveau règlement intérieur de la CAPC des ATMD, sans explication.
- Trois dossiers de non titularisation, dont deux pas très clairs dans lesquels il manquait des pièces et des explications (non titularisation = licenciement).

Dans le milieu d'après-midi, le Président de la CAPC, accompagné d'une autre personne de l'administration, vient nous rendre visite. Nous leur faisons part de nos doléances : ils reconnaissent qu'il y a un problème avec deux des dossiers de non titularisation, et que cette CAPC a été préparée hâtivement en raison du calendrier surchargé, de la mutation de nombreux agents cet été et de l'envoi tardif des dossiers par les employeurs...

Vos commissaires paritaires FO ont, pour ces raisons et afin de vous défendre au mieux, décidé de ne pas siéger à cette CAPC.

Les commissaires des autres organisations syndicales se sont associés à cette action, afin de dénoncer ces pratiques.

Paris, le 20 septembre 2020

